

# L'enseignement individuel

*Une alternative à l'échec scolaire*

## Nouvelles pédagogies

*Collection dirigée par Jean-Max Méjean*

À l'heure où l'école est sur tous les fronts, critiquée de toutes parts, et même remise en question dans sa forme et, quelquefois, son utilité, cette collection voudrait interroger tous les acteurs du système éducatif qui réfléchissent et ne se laissent pas aller à la morosité ambiante. S'il est vrai pourtant que la pédagogie a du mal actuellement à se régénérer, et si nous sommes plus enclins à la régression qu'à la progression (abandon de la méthode globale, abandon du collège unique, apprentissage à 14 ans, etc.), il existe encore des pédagogues qui tentent l'innovation et c'est eux que nous allons chercher afin qu'ils témoignent, humoristiquement, violemment, désespérément. Entre billets d'humeur, pamphlets et exhortations, il faudrait que la collection puisse réveiller le corps enseignant, mais aussi les élèves et les enseignants afin que tous comprennent la nécessité de se réapproprier vite cette école, ferment indispensable de toute société et de toute culture. Où est le temps de la paideia ? Où sont passées les utopies de 68 ? Pourquoi la guerre partout dans nos écoles et cet étalage gras de la violence dans les médias ? Au secours, on est en train de nous saborder, parce que la société va mal et parce que l'on n'a pas d'autre alternative à proposer à la jeunesse.

### Déjà parus

Jean-Paul CLOSQUINET (dir.), *Chronique ordinaire d'un lycée différent*, 2007.

Philippe BOURDIER, *Un grand écran pour les lettres, le cinéma et l'enseignement du Français*, 2008.

Bénédicte PARMENTIER, *Flux et reflux – des adolescents à la maison de retraite*, 2008.

Philippe MARHIC

# L'enseignement individuel

*Une alternative à l'échec scolaire*

Avant-propos de M<sup>me</sup> Hélène Brunshwig

Préface du D<sup>r</sup> Alberto Georgieff

L'Harmattan

© L'Harmattan, 2009  
5-7, rue de l'École polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-07846-8  
EAN : 9782296078468

## **Remerciements**

Je remercie tout d'abord Mademoiselle Nadia Madjoubi pour son bienveillant soutien.

Je remercie également Madame Christiane Maison pour sa disponibilité et son enthousiasme.

Je n'oublie pas mon fils Florian qui n'a pas compté son temps ni ses efforts.

Mes remerciements, enfin, au Docteur Nasio pour la confiance qu'il m'a témoignée.



## Avant propos

Le livre de Philippe MARHIC est un livre important, fruit d'une très large expérience, écrit avec une très grande rigueur de pensée. Cet auteur nous entretient de son travail qui se situe aux confins de l'enseignement, de la pédagogie spécialisée et de la psychologie. Il sait parfaitement les limites de ces trois champs, il sait aussi très exactement où est la place qu'il a choisie : l'enseignement individuel, le cours particulier. Sa démarche est passionnée mais son regard sur la situation de l'enseignement actuel est parfois soucieux...

En même temps notre auteur est obligé de toucher d'assez près aux trois champs en question. Il le fait avec une grande intelligence et une grande droiture.

C'est un bonheur de partager une expérience originale venant d'un enseignant très investi dans sa recherche. Ce travail complexe restitue à l'enfant la maîtrise de sa vie intellectuelle et l'indispensable confiance dans ses capacités.

Pour une psychanalyste, il est très réconfortant de voir que, tout en ne faisant pas semblant d'être psychologue, Philippe Marhic sait parfaitement être "psychologue".

Il sait qu'il est obligé de toucher au "transfert", c'est-à-dire au relationnel, qu'il est obligé de tenir compte de la psychologie des parents et de l'enfant, de leurs motivations, de leur stress, de leur angoisse, de leur terrible sentiment d'échec, de leur espoir.

Seulement il le fait avec ses armes à lui, très bien fourbies, il ne fait pas de "psychothérapie" au sens propre et pourtant il est thérapeutique.

Son savoir-faire pédagogique original et exigeant va aider considérablement des enfants qui ont du mal à l'école. Si toutefois il ne parvient pas à ce qu'il souhaite, il sait envoyer l'enfant chez les spécialistes, lorsqu'il juge qu'il est important de demander aux parents de faire cette démarche.

A la lecture de ce livre on a le sentiment de compétence pédagogique en même temps que de compréhension globale des problèmes, on sent aussi chez cet auteur beaucoup d'assurance, ce

qui est très apaisant pour les enfants et les parents, on sait où on va...  
Je lui souhaite beaucoup de succès.

Hélène Brunshwig

Psychologue-psychanalyste  
Ancien ingénieur en psycho-linguistique au CNRS

Auteur de *Comment être psychanalyste d'enfants ?*

## Préface

L'enseignement individuel c'est un rêve !

- Je ne peux pas m'occuper de lui tout seul, j'ai trente élèves dans ma classe !

Les parents stupéfaits apprennent par ces mots de la maîtresse que leur enfant aurait des velléités princières en prétendant à une attention personnelle.

Aujourd'hui, à l'apogée de « l'intégration scolaire » obligatoire, il ne reste que peu de place pour les situations particulières. L'échec scolaire du petit, dès qu'il est énoncé, devient l'échec parental. L'enseignant qui le prononce, et qui stigmatise ainsi l'enfant depuis longtemps en difficulté, sort celui-ci de la difficulté par une sanction : la reconnaissance d'un état qui n'est plus redevable d'un « remède » dans le cadre de l'institution scolaire. Ce constat laisse sans réponse la question de savoir comment on en est arrivé à l'échec et quelles sont les personnes impliquées dans cette impasse.

Les RASED - réseaux d'aide aux élèves en difficulté -, mis en place par l'Education Nationale, ne sont pas présents partout, pas plus que le soutien de l'élève en difficulté n'est un acquis établi. La suppression des postes va bon train. Dès cette rentrée, de nouvelles modalités de soutien scolaire sont en cours d'installation; pour l'instant elles se révèlent très diverses et parfois folkloriques.

L'échec scolaire aboutit le plus souvent à l'orientation vers l'orthophoniste, voire vers une consultation médicale en CMP ou CMPP. La position du clinicien, qu'il soit psychiatre, psychologue clinicien, orthophoniste ou psychomotricien, est de diagnostiquer et de traiter ce trouble. Mais nous ne trouvons pas un tableau unique, méritant l'appellation d'« échec scolaire » et nous ne saurions parler de « thérapie » pour cette grande variété de problèmes. Un diagnostic précis est indispensable avant d'engager l'enfant et sa famille dans une démarche de soin et de rééducation. Le terrain déblayé ici est tout autre. C'est celui de l'adaptation de l'enseignement et de l'enseignant aux particularités de l'élève qui a

du mal à apprendre. Dès l'entrée en Maternelle et jusqu'au Lycée, chaque âge à son lot d'échecs divers. Or, la grande majorité des consultations montrent des situations dans lesquelles l'échec est dû aux difficultés relationnelles de l'enfant avec ses camarades et ses enseignants. La famille, souvent malmenée, n'arrive pas à retrouver les termes d'une collaboration avec l'institution scolaire. Quant au petit citoyen, il lui faut rapidement trouver sa « position d'élève » pour avoir droit à l'enseignement. Car, pour le dire clairement, beaucoup d'enfants dits en échec scolaire n'ont pas de difficulté à apprendre ; ils n'arrivent pas à apprendre dans les conditions proposées. La diversité et la complexité des conditions nécessaires pour redémarrer les apprentissages sont sous-jacentes à la socialisation de l'enfant, de son comportement en groupe et de son intégration citoyenne. Il est confronté à la compréhension du langage, et par-delà, à l'intelligibilité des phénomènes qui doivent trouver une forme de représentation dans son esprit. De plus, il doit acquérir le plaisir d'apprendre.

Il reste un large terrain de travail pour ceux qui sont prêts à se lancer dans l'expérience de l'enseignement « en individuel ». Du « cours particulier » aux diverses autres modalités d'enseignement en situation duelle, nous retrouvons dans l'ouvrage de M. Marhic, les repères pour pratiquer dans ces conditions spécifiques. Il s'agit d'explorer en quoi consiste le fait de « faire travailler » pour apprendre. Or, en tant que psychanalyste, nous sommes confrontés précisément à cette double contrainte de « travailler à faire travailler ». La pertinence du recours aux concepts de cadre et de contenu du « travail » que M. Marhic utilise dans sa proposition, a été éprouvée de longue date dans la cure psychique. L'enseignement en situation duelle est un « outil » ancien, la relation pédagogique individuelle nous semble précéder de loin la démocratisation de l'enseignement et sa conséquence actuelle, l'enseignement en classe de trente élèves. Aujourd'hui ces deux abords ne s'excluent pas. Les repères apportés ici, pour cette forme d'enseignement, constituent des éléments de référence incontournables pour tous ceux qui prévoient de s'initier à l'utilisation professionnelle d'une méthode spécifique : l'enseignement individuel. Pour ceux qui le font déjà, ils trouveront de quoi revoir et enrichir leur métier.

Le temps du premier contact et de l'évaluation, préconisé par M. Marhic, avant d'initier un enseignement de ce type, est bien mis en valeur. Il constitue la base indispensable pour discriminer les situations abordables et pour mettre en place un cadre de travail clair.

Les éléments constitutifs de ce cadre sont, ensuite, examinés de façon détaillée - la relation avec la famille, l'espace physique de travail, la complexité relationnelle et ses implications psychoaffectives, et ce avant d'aborder le contenu pédagogique à transmettre.

En lisant cet ouvrage les parents devraient pouvoir situer ce qu'ils peuvent attendre de ce type de travail et ce qui le dépasse. Il reste que l'utilisation judicieuse de cette technique demande à ceux qui la pratiquent de connaître leurs limites et de savoir solliciter l'aide de professionnels pour mieux réussir.

Dr Alberto GEORGIEFF  
Psychiatre, psychanalyste  
CMP Enfants de SENS (89) Octobre 2008



## **Introduction**

Nous assistons depuis quelques années à l'explosion, plus qu'à la simple émergence, d'un phénomène nouveau : la pratique du cours particulier. Jusqu'alors réservé à la haute bourgeoisie, dans la lignée des précepteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, la pratique du cours particulier se généralise rapidement. Même les familles les plus modestes font désormais appel à des enseignants en dehors des horaires scolaires afin d'aider leurs enfants. Plus que de pallier d'éventuelles carences du système éducatif, il s'agit d'une demande de performance\*<sup>1</sup> qui, bien souvent, recouvre une autre demande que les familles n'ont pas identifiée et qu'il faudra les aider à faire émerger.

En effet, face à la crise de l'emploi dans un contexte de mondialisation des systèmes économiques et de mécanisation des technologies, face à la paupérisation des tranches moyennes de la population (l'ancienne « petite bourgeoisie ») et à la montée du chômage des jeunes, les parents éprouvent de plus en plus d'angoisse pour l'avenir de leurs enfants. Notre société subit indéniablement une mutation extrêmement rapide, abandonnant les anciens modèles sociaux sans vraiment savoir par quoi les remplacer. D'où une perte de confiance dans les capacités du seul système éducatif à assurer un avenir à la jeunesse. L'accroissement exponentiel des ventes d'ouvrages scolaires à des particuliers qui assurent eux-mêmes le développement culturel de leurs enfants après les heures de classe le prouve suffisamment. Après les associations de quartier, puis les administrations territoriales, les organismes privés ont également compris qu'il y avait là une demande pressante et donc un marché à saisir. On voit ainsi fleurir toutes

---

<sup>1</sup> Les termes suivis d'un astérisque sont explicités dans le lexique en fin d'ouvrage

sortes d'organismes offrant soutien scolaire à domicile et cours collectifs durant les vacances scolaires. Attention : il ne s'agit en aucun cas d'une concurrence envers le système d'éducation national, mais bien plutôt d'un complément de formation, d'une autre manière d'aborder les apprentissages.

Sous la pression croissante des demandes familiales, de l'urgence des besoins en matière éducative, le marché est très demandeur d'interventions de spécialistes. Or les organismes de cours collectifs ne répondent pas toujours aux attentes des familles. Nombreux sont en effet ceux qui proposent, pour des tarifs somme toute assez élevés, l'intervention de professeurs... qui n'en sont pas. Pour réussir à faire face à la demande malgré le manque de spécialistes, les élèves\* se retrouvent en effet le plus souvent face à des étudiants inexpérimentés et sans compétences pédagogiques, malgré toute leur bonne volonté. Un second marché se développe alors : celui du cours particulier. Et les demandes effectuées par les familles, le plus souvent auprès des enseignants mais pas exclusivement, pour solliciter une aide supplémentaire à domicile sont devenues monnaie courante. Alors, que vous soyez enseignant, étudiant ou parent, pourquoi ne vous essaieriez-vous pas à cette pratique ?

Toutefois, même si vous êtes vous-même enseignant, il faut être conscient que la relation duelle que propose le cours particulier est fort différente de la relation que peut avoir un enseignant avec la classe de trente élèves qui lui fait face. Cette relation suppose non plus de satisfaire les besoins du plus grand nombre, mais une adaptation individualisée de chaque instant pour l'enseignant. De la même manière, l'élève se verra contraint à maintenir une attention constante. Ainsi, l'élève de primaire ne pourra plus se contenter des 30 minutes, en moyenne, d'attention soutenue<sup>2</sup> qu'il prête aux cours de son enseignant institutionnel. Une heure de cours particulier équivaut donc à plusieurs heures de cours collectif, avec la

---

<sup>2</sup> St-Jarre, Carole et Dupuy-Walker, Louise, *Le temps en éducation : regards multiples*, Québec, PUQ, 2001, p.121

fatigue que cela suppose pour les deux partenaires : l'enseignant et son élève.

Hélas, il n'existe aucune formation à ce type de pratique malgré sa systématisation. Or, il ne s'agit pas d'une pratique anodine, mais bel et bien d'une pratique professionnelle, avec ses enjeux et ses règles. Une pratique qui, en s'inscrivant dans un marché du travail, nécessite, au-delà de la bonne volonté, des exigences de résultats en contrepartie des sacrifices supplémentaires qu'elle impose aux familles. C'est pourquoi il m'a semblé nécessaire de rédiger ce petit précis afin d'explicitier en quoi consiste la pratique du cours en relation duelle et de donner des pistes méthodologiques à tous ceux qui souhaitent se lancer dans l'aventure. En effet, ma pratique de la pédagogie individualisée en remédiation scolaire, mais aussi en milieux hospitaliers et en internat, ainsi que les multiples observations que j'ai pu effectuer auprès de collègues donnant des cours particuliers, m'ont amené à longuement réfléchir sur cette pratique et à élaborer des outils adaptés. A cette pratique se sont ajoutés les conseils donnés à des amis et voisins pour le soutien de leurs propres enfants.

Cet ouvrage s'adresse donc tout autant à des professionnels de l'enseignement désirant adapter leurs pratiques à ce cadre spécifique qu'à des parents souhaitant épauler scolairement leurs enfants, ou encore à des étudiants voulant se former à la pratique du cours particulier. L'idée m'en est en effet venue lorsqu'un de mes anciens élèves m'a demandé : « Je souhaiterais répondre à des annonces de cours particuliers pour financer mes études, mais si je connais ma discipline, je ne sais absolument pas comment procéder ». C'est ce à quoi nous allons maintenant tenter de répondre en proposant un cadre de travail, des pistes de réflexions et une méthode pédagogique.



## **Première partie : le contexte**

### **Historique**

Cet ouvrage est un ouvrage de pédagogie. Qu'est-ce que la pédagogie ? Aujourd'hui ce terme recouvre plusieurs notions regroupées sous l'appellation de « sciences de l'éducation ». Ces « sciences » utilisent des notions propres à diverses disciplines des sciences humaines (sociologie, psychologie, biologie, économie, philosophie de l'éducation, etc.) en vue d'étudier les problèmes concernant le développement complet (physique, intellectuel, moral, spirituel) de l'enfant et de l'adolescent avec pour objectif de satisfaire les besoins d'instruction et d'éducation des enfants et de la jeunesse. Un pédagogue est donc un maître d'école chargé de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. Ce terme accepte de multiples synonymes : *éducateur, enseignant, instituteur, professeur...* mais en a eu d'autres dans l'histoire : *précepteur, gouvernante...* où l'enseignement individuel tient une part importante. Il n'en a donc pas toujours été comme il en est aujourd'hui en Occident avec le système d'éducation obligatoire au sein d'écoles publiques le plus souvent gratuites. Commençons donc par un petit historique de l'éducation, de l'enseignement et du cours individuel.

### **A/ Histoire (succincte) de l'enseignement individuel**

#### Le pédagogue

En Europe, le concept d'éducation apparaît dans l'antiquité grecque avec le « pédagogue », esclave chargé de conduire les enfants de son maître à l'école. On pourrait aujourd'hui dire « sur les chemins du savoir », au sens propre du terme. En effet, un des fondements de la démocratie athénienne était le concept d'éducation qui permettait de former les citoyens participant à la vie politique, notamment les futurs cadres chargés de

l'administration. A partir de – 500, l'école des sophistes, basée sur le principe de l'excellence individuelle, proposait des cours fort chers aux enfants d'aristocrate souhaitant entrer en politique.

### Le maître

La culture grecque se diffusant tout autour de la Méditerranée répand ces pratiques, notamment en Italie. L'empire romain décide en effet rapidement d'imiter le modèle grec qui se substitue à l'éducation traditionnelle assurée par les familles chargées de l'éducation physique et civique de leurs enfants sous la république. L'empire développe conjointement deux modes d'éducation :

- Les écoles romaines (*ludus*) : sous la houlette d'un « maître » (*magister*), généralement un esclave lettré affranchi, ces écoles mixtes forment les enfants aux bases de la lecture et du calcul dès l'âge de sept ans. Le « pédagogue », esclave instruit, devient alors un répétiteur qui aide l'enfant à réviser ses leçons sur le chemin de l'école. Les filles quittent généralement l'école vers 11 ans pour se consacrer à l'apprentissage des tâches ménagères auprès de leur mère. Toutefois, les jeunes filles de milieux aisés pouvaient poursuivre leur scolarité auprès d'un « précepteur » ou dans une école privée.
- Le précepteur : le *praeceptor* délivre un enseignement destiné aux familles riches, exclusivement à domicile.

Les pratiques individuelles s'intensifient avec l'arrivée sur le territoire romain de nombreux grecs lettrés, parfois nobles libres, parfois esclaves. Ces nouveaux pédagogues remplacent progressivement le précepteur dans l'accompagnement sur « les chemins du savoir » et non plus seulement sur le chemin de l'école.

### Le clerc

Avec l'effondrement de l'Empire romain d'Occident, les écoles municipales passent progressivement sous la houlette de l'église chrétienne qui la réserve d'abord à ses futurs clercs. C'est ce modèle qui se répand dans toute l'Europe médiévale grâce aux

missionnaires, malgré l'existence d'autres modèles d'enseignement parfois très développés, comme en Irlande. Ces établissements gratuits, dirigés par un « écolâtre » sous le contrôle d'un chanoine, diffusent un enseignement délivré par des « magister » (maîtres), clercs autorisés à enseigner. Leur maigre salaire se voyait souvent complété par des cadeaux de leurs élèves.

A partir du XII<sup>e</sup> siècle, les collèges offrent le gîte aux étudiants étrangers en échange d'un service de répétiteur.

Au siècle suivant, les ordres mendiants, tels les dominicains et les franciscains, s'immiscent dans l'enseignement, surtout universitaire. Certains de leurs grands maîtres et précepteurs, tel Abélard, sont restés célèbres.

#### L'enseignement affaire de tous

Mais l'enseignement peut aussi se dérouler à domicile, sous la férule du précepteur, voire du père de famille. Au XIV<sup>e</sup> siècle le chevalier de La Tour Landry publie un *Livre pour l'enseignement de ses filles*. Ce livre, diffusé dans plusieurs langues dont l'anglais et l'allemand, est un manuel se proposant d'inculquer aux jeunes filles de la noblesse les principes de vertu, de bienséance et de piété selon le principe éducatif de l'*exempla*, forme de sermon.

Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus dont les membres sont de nos jours connus sous le nom de Jésuites, tenait à ce que tous les membres de sa congrégation aient un bon niveau de culture générale. L'enseignement est d'ailleurs très vite devenu une de leurs activités principales, parallèlement aux établissements séculiers. En 1551, les jésuites créent ainsi la première maison de formation pour jeunes, appelée « collège », et rédigent une charte de l'éducation intitulée le *Ratio Studiorum*.

Voltaire lui-même, grand humaniste s'il en est, avec tout ce que cela suppose de défiance à l'égard des enseignements de l'Eglise, écrit une lettre au père de Latour, en 1746, dans laquelle il évoque l'enseignement des jésuites :

« J'ai été élevé pendant sept ans chez des hommes qui se donnent des peines gratuites et infatigables à former l'esprit et les mœurs de la jeunesse [...] [ils] m'ont inspiré le goût des belles-lettres, et des sentiments qui feront jusqu'au tombeau la consolation de ma vie [...] Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du père Porée, qui est également cher à tous ceux qui ont étudié sous lui. Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étaient pour nous des heures délicieuses ; et j'aurais voulu qu'il eût été établi dans Paris, comme dans Athènes, qu'on pût assister à de telles leçons; je serais revenu souvent les entendre. J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un Jésuite du caractère du père Porée, et je sais qu'il a des successeurs dignes de lui. »

#### La gouvernante

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, pour éduquer leurs enfants, les rois ont plutôt recours à des « gouvernantes » issues de la haute noblesse. C'est ainsi que Madame de Maintenon est chargée de l'éducation des enfants bâtards de Louis XIV, Madame de La Lande de Louis XV enfant, Madame de La Mothe-Houdancourt des enfants de Louis XV, Madame de Guéméné et Yolande de Polastron de ceux de Louis XVI, Félicité de Genlis de celui de Louis-Philippe... Cette pratique se démocratise progressivement et bientôt il n'est plus nécessaire d'être fils de roi pour bénéficier d'une gouvernante, ni d'être dame de la noblesse pour accéder à cette fonction. C'est ainsi que l'écrivain Anne Brontë exerça cette fonction à l'âge de 18 ans. La gouvernante reste célèbre grâce à la figure mythique de Mary Poppins.

Un autre ouvrage, publié en 1762, *l'Emile, ou De l'éducation* de Jean-Jacques Rousseau, est, comme son titre l'indique, un traité d'éducation. Loin de tout contact avec la société corrompue, Emile, par le biais du préceptorat, sous la direction d'un « gouverneur » et selon la méthode de l'apprentissage, va devenir un citoyen à part entière. Ce livre demeure, de nos jours, l'un des ouvrages les plus connus sur ce sujet. Au Japon,

sa lecture est d'ailleurs imposée à tous les instituteurs d'écoles maternelles.

#### Le précepteur

Un précepteur est, quant à lui, une personne chargée de l'éducation et de l'instruction d'un enfant de famille noble ou aisée qui, au lieu de fréquenter un établissement d'enseignement, reste dans sa famille.

L'histoire nous a laissé de nombreux noms de précepteurs célèbres :

- Aristote, précepteur d'Alexandre le Grand
- Sénèque, précepteur de Néron.
- Eginhard, précepteur de Lothaire
- Guillaume d'Erceus, précepteur de Philippe le Bel
- Frédéric-César de La Harpe, précepteur du tsar Alexandre 1<sup>er</sup> de Russie

et bien d'autres encore.

Ainsi, l'éducation de Condorcet a d'abord été assurée par un précepteur jésuite. Le fils de Marguerite de Savoie, princesse humaniste élevée selon les principes d'Erasmus, sera confié à un précepteur jésuite. Le jésuite belge Jean-Charles della Faille, a été précepteur à la cour d'Espagne ainsi que le professeur particulier et précepteur de Jean d'Autriche le Jeune. Et la liste est longue.

Ce type d'enseignement ne concerne plus, de nos jours, que de rares cas d'enfants déscolarisés qui ne s'adaptent ni en école publique ni en école privée ou qui, pour des raisons de santé, ne peuvent fréquenter les lieux d'enseignement collectif. Certains Français expatriés à l'étranger ont encore recours à ce système malgré le développement de l'enseignement à distance.

Pour désigner l'ancien précepteur, on parle aujourd'hui plus volontiers de professeur particulier.

#### Le compagnon

Apparu vers 1719, le terme « compagnonnage » désignait le temps du stage professionnel qu'un compagnon (du latin populaire *companio* : « qui mange son pain avec » ou « copain ») effectuait chez un maître, sorte de « professeurs »

particuliers. Dans ce type de formation, l'élève se perfectionne dans son domaine d'étude durant un tour de France auprès de plusieurs maîtres successifs. Après la réalisation d'un ouvrage appelé chef-d'œuvre, ce compagnon, devenu maître, peut à son tour recevoir des élèves, ou plus précisément des apprentis, pour leur inculquer individuellement son propre savoir, mais surtout ses savoir-faire. Cet apprentissage se réalise dans un temps limité, le temps que cet élève le quitte pour une autre étape et qu'un autre postulant le remplace.

Le terme de compagnonnage évoque donc un compagnonnage de vie, un groupement d'individus dont le but est l'entraide, l'éducation et la transmission de savoirs. C'est souvent ainsi que les artisans se sont toujours transmis des connaissances plus ou moins secrètes de père en fils depuis la nuit des temps.

L'apprentissage du compagnon est donc l'acquisition de savoir-faire, c'est-à-dire de compétences pratiques (ou performances), d'attitudes et de valeurs culturelles, par l'observation, l'imitation et l'essai dans un certain type de formation en alternance. « L'apprentissage » s'oppose ainsi, bien que le complétant, à « l'enseignement » dont le but est surtout l'acquisition de savoirs ou de connaissances au moyen d'études, d'exercices et de contrôles de ces connaissances. Certains prétendent toutefois que lorsque l'apprentissage, guidé par un maître, est effectué dans des ateliers ou dans des laboratoires où les élèves apprennent à partir de leurs essais et erreurs, on ne peut pas parler d'enseignement à proprement parler, mais plutôt de formation. C'est pourtant un des principes de la pédagogie Freinet.

#### Le tuteur

Le tutorat, quant à lui, repose sur une relation de formation entre un tuteur et un « élève » ou un petit groupe d'élèves. Il diffère de l'enseignement classique par sa dimension de formation individualisée et sa flexibilité. Contrairement au précepteur, au maître, à la gouvernante ou au maître compagnon, le tuteur n'est pas contraint de posséder toutes les connaissances que doit apprendre à maîtriser son élève car son

rôle n'est pas d'apporter des réponses aux problèmes posés mais de guider l'apprentissage de l'élève en lui apprenant à apprendre.

Le tutorat se rencontre dans divers contextes dans lesquels le tuteur peut avoir différents statuts. Ce rôle de tuteur peut donc être assumé par n'importe qui, enseignant, étudiant ou parent, dès lors que celui-ci possède un recul suffisant par rapport aux apprentissages. Toutefois, en raison de son implication affective, le parent n'est peut-être pas le tuteur le mieux adapté. Nous en reparlerons plus loin.

Le tutorat revêt donc de nombreux aspects différents en raison des particularités du tuteur, de l'activité concernée et du dispositif mis en place dans le temps, mais également selon la formation reçue par le tuteur ou les « apprentissages » visés (matières scolaires, intégration sociale ou développement personnel). Le terme « tutorat » est d'ailleurs parfois remplacé par celui de « coaching pédagogique ». Il s'agit d'une forme d'enseignement différente de celle donnée face à un groupe important d'élèves. Plutôt qu'un rôle magistral de transmission de savoirs encyclopédiques, elle confère à l'enseignant un rôle d'accompagnateur de son élève, non seulement dans l'acquisition de savoirs académiques, mais également en termes d'adaptation et de développement personnel et identitaire. Elle vise donc à créer chez l'élève un développement cognitif, une meilleure construction identitaire, un savoir-être et une amélioration de la confiance en soi, quel que soit le nom donné au « coach » : tuteur, moniteur, conseiller, professeur...

Cette idée de tutorat était déjà mise en pratique par Socrate dans l'Antiquité. Mais c'est Comenius qui l'a formalisée par sa conception d'une éducation indissociable de la vie sociale. Dans son ouvrage pédagogique *Grande didactique*, il propose un modèle où les élèves assistent l'enseignant pour aider leurs camarades à progresser, comme on peut le voir dans les classes uniques, souvent en milieu rural. Ce modèle présente de nombreux avantages autres que de simplement pallier le manque d'enseignants : impliquer des élèves formateurs, éviter la marginalisation des élèves en difficulté, comprendre soi-même par la pratique de l'enseignement, faire accéder l'élève

au statut d'« expert » dans le domaine qu'il doit expliciter, voire de maître. Sous cet angle, le tuteur assure sa propre autoformation en formant autrui. Et ceci est valable pour tous. Si vous vous y essayez, vous ne pourrez donc que progresser dans cette pratique.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans son ouvrage *Léonard et Gertrude*, Pestalozzi relate comment il résout les problèmes de manque de personnel en appliquant le système d'entraide de Comenius, qu'il nomme « monitorat », dans une école d'orphelins.

Plusieurs écoles ont appliqué ce système au cours de l'histoire, tant pour pallier les problèmes pédagogiques que les problèmes d'effectifs dans les écoles accueillant des enfants défavorisés telles les écoles de charité, la Maison royale des Filles de Saint-Louis fondée par Madame de Maintenon ou l'Institut des Frères des écoles Chrétiennes fondé par Jean-Baptiste de La Salle au XVII<sup>e</sup> siècle.

Ce principe de tutorat a été utilisé dans des pays confrontés à de fortes immigrations, comme les Etats-Unis dans les années 60, aussi bien que dans des pays nécessitant un rapide développement éducatif, comme ce fut le cas lors de la révolution cubaine. Les Etats-Unis réinvestissent d'ailleurs ce système à fins de déségrégation des minorités vivant dans un repli ethnique (Indiens ou Noirs d'Amérique). Dans un contexte de mondialisation croissante, le tutorat interculturel permet ainsi de résoudre les problèmes d'intégration à un nouvel environnement socioculturel et de développement de la construction identitaire.

La quasi-totalité de ces formes d'enseignement était basée, la majorité du temps, sur la relation individuelle, tout au plus en groupes restreints.

A partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, au moment où commence à se développer l'enseignement de masse avant l'ère des grands mouvements pédagogiques, et afin de faire face à une pénurie de professeurs, on demandait à des élèves, en Angleterre et en France, de transmettre à leurs condisciples les connaissances qu'ils venaient d'assimiler. Cette forme de tutorat, dénommée

aujourd'hui LdL, ou *Lernen durch Lehren* (« Learning by teaching » en anglais), correspond actuellement à la technique d'enseignement mutuel pratiquée depuis cette époque. Nous voyons ici que ce tour d'horizon chronologique de l'enseignement individuel peut aussi se concevoir sous forme d'un tour d'horizon géographique. Ce que font, au sens propre, les jeunes filles au pair qui remplissent souvent le rôle de tuteur, au moins au plan linguistique et interculturel.

Après ce rapide tour d'horizon historique, et donc dans le temps, un bref tour d'horizon géographique, de nos jours, s'impose. Afin de ne pas alourdir l'exposé, nous n'en broserons que les grands traits à travers quelques exemples remarquables de pratiques pédagogiques individuelles dans le monde du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècle.

## **B/ Géographie de l'enseignement**

### L'école à la maison

Commençons par la notion contemporaine d'école à la maison qui désigne une forme d'éducation en dehors du contexte scolaire traditionnel. Ce mouvement s'est notablement développé dans les pays anglo-saxons à partir de la fin des années 80. L'enseignement y est généralement dispensé par les parents à leurs propres enfants, mais ils peuvent être relayés par des professeurs particuliers, voire des enseignants détachés pour une pratique individuelle à domicile. C'est par exemple le cas de l'assistance scolaire personnalisée pratiquée en France, bien que l'institution préfère le système d'enseignement à distance récemment mis en place sous forme électronique. Ce dernier permet à un enseignant appelé « tuteur » de constituer des groupes d'apprentissage à distance avec lesquels il peut aisément pratiquer une pédagogie différenciée et suivre et conseiller à distance chaque élève individuellement.

En effet, si on trouve aujourd'hui dans la loi française (mais également belge) la notion d'obligation « scolaire », dans les faits il s'agit d'une obligation « d'instruction ». D'ailleurs, en France, c'est l'instruction qui est obligatoire, et non le fait de se

rendre à l'école, contrairement à ce que laisse entendre l'expression « école obligatoire ». N'oublions pas qu'avant de s'appeler ministère de l'Education nationale, ce ministère se nommait ministère de l'Instruction publique. En France, chacun peut donc choisir le mode d'éducation qu'il apporte à son enfant, dès lors qu'il maintient les autorités informées du mode d'enseignement prodigué, qu'il souscrit aux programmes scolaires nationaux, qu'il fournit la preuve effective de l'application de cet enseignement et accepte les contrôles réguliers des autorités idoines.

Une institution française célèbre, le CNED (Centre National d'Education à Distance), placée sous l'égide du ministère de l'Education nationale, assure d'ailleurs des formations à distance destinées aux enfants déscolarisés pour toutes sortes de raisons : enfants atteints de maladies chroniques, enfants de gens du voyage et de travailleurs itinérants, enfants des personnels français envoyés à l'étranger, enfants de voyageurs (ethnologues, globe-trotters...), etc. Chacun de ces enfants reçoit des cours collectifs à apprendre, ainsi que des exercices à effectuer. Ces exercices sont ensuite corrigés à distance par des enseignants qui établissent avec chacun de leurs élèves une relation individuelle.

Mais il existe d'autres raisons pour lesquelles des parents peuvent refuser d'envoyer leur enfant à l'école de la République. Ainsi, certains parents font le choix de prendre en charge eux-mêmes l'instruction de leur enfant, comme nous l'avons vu avec l'école à la maison, ou préfèrent la confier à des professeurs privés, religieux... D'autres préfèrent tout simplement laisser leurs enfants s'épanouir à leur rythme. Ce choix d'assumer l'instruction de son enfant ou de le laisser découvrir à son rythme, peut donc relever de raisons pédagogiques, religieuses ou philosophiques. C'est parfois une solution qui apparaît comme nécessaire (voire salvatrice) en raison de problèmes particuliers liés à leur enfant : problèmes de santé, difficultés scolaires spécifiques ou difficultés d'adaptation sociale, mais également problèmes financiers, géographiques (c'est le cas des fermiers isolés de toute zone urbaine en Australie), etc.

Pour d'autres, ce choix relève plutôt du plaisir qu'ils ont à vivre au contact permanent de leur enfant et du désir de continuer à prendre en charge son éducation afin de suivre personnellement son évolution, son instruction... bref, à accompagner le développement et l'épanouissement de leur enfant de manière responsable. Mais il peut aussi s'agir d'une méfiance par rapport au système d'éducation institutionnel. Ainsi, plus de 50% des Américains qui n'envoient pas leurs enfants à l'école estiment que l'enseignement donné à la maison est de meilleure qualité que l'enseignement diffusé dans des établissements publics.

En France, la principale raison semble en revanche être plutôt politique et psychologique : respecter la liberté et l'épanouissement des enfants, privilégier une véritable vie sociale, plus autonome et plus libre, loin des formatages institutionnels.

Bien sûr, l'enseignement à domicile comporte de nombreux avantages : temps passé avec l'enfant, contrôle direct de ce qu'il apprend, plus grande implication dans la transmission de valeurs, protection de l'enfant à l'égard de situations sociales néfastes... Mais aussi et surtout : bonheur des parents à s'impliquer en personne dans l'éducation de leur enfant. En outre, l'école à domicile permet aux parents de s'occuper personnellement de l'enfant et d'adapter l'apprentissage au rythme qui est le sien et à ses besoins spécifiques dans le cadre d'une pédagogie différenciée. Pour plus d'information sur ce sujet, je vous renvoie aux écrits de Catherine Baker, spécialistes du mouvement pour la déscolarisation (au sens institutionnel et non pédagogique).

Les principales difficultés relatives à un enseignement individualisé, qu'il s'agisse de prise en charge par les parents eux-mêmes ou par un « tuteur », sont :

- le coût
- la motivation de l'enfant
- la nécessité de justifier (auprès de l'enfant et de l'entourage) le choix de l'école à la maison

- l'effort nécessaire (face au risque de l'isolement social) pour s'assurer que l'enfant a l'occasion de rencontrer d'autres enfants de son âge
- la crainte des parents d'être incapables de couvrir l'ensemble des programmes scolaires
- le risque de l'isolement pédagogique
- la peur de la difficulté à s'insérer dans une structure sociale collective

#### Les cours particuliers et privés

Toutefois, dans des pays comme le Royaume-Uni, l'Irlande, la France, l'Italie, la Suisse ou le Danemark, la liberté d'instruction existe bel et bien dans la loi et les parents peuvent donc choisir d'instruire eux-mêmes leurs enfants ou de les faire instruire par d'autres personnes que celles qu'emploie l'institution, même si dans ces pays les gouvernements tentent parfois d'instaurer des contrôles. D'autres modèles existent toutefois hors des frontières de l'Europe.

Ainsi, si le système éducatif japonais se rapproche du modèle anglo-saxon, du fait d'un système universitaire très élitiste (en effet, le lycée se termine non pas par un examen de fin d'études, mais par les concours d'entrée en université), les écoliers étudient énormément depuis l'école maternelle jusqu'à leur entrée à l'université. Ainsi les cours du soir et les cours de vacances (individuels ou collectifs) constituent une quasi obligation non seulement pour les lycéens, mais également pour les élèves de primaire et de collège, tant au Japon qu'en Corée.

Toujours en Asie, l'éducation en Chine n'était autrefois disponible que pour les familles aisées. Cependant, l'accession au pouvoir du Parti communiste apporta d'énormes bouleversements dans le système scolaire. Aujourd'hui, le gouvernement chinois s'oriente certes vers une éducation primaire universelle, mais surtout vers la formation d'une main d'œuvre hyper qualifiée. Avec la libéralisation économique du système, seuls ceux qui peuvent s'offrir des études à l'étranger (le plus souvent encore sous le contrôle de l'état) ou avoir

recours à des cours privés peuvent espérer choisir leur orientation.

Sur le nouveau continent, l'éducation à domicile est généralement permise au Canada. Il suffit alors de signaler au ministère de l'Education provinciale son désir d'enseigner à domicile, comme la loi l'y autorise. Parfois, les écoles privées élaborent leur programme librement et dans la majorité des Etats la liberté de choix des manuels est totale pour tous les établissements scolaires.

Nous voyons donc que les systèmes éducatifs diffèrent énormément dans l'espace et selon les époques. Ils sont souvent moulés sur les besoins socio-économiques des Etats ou des contrées : besoin de main d'œuvre infantine, travail des femme, etc. Et ce sans que soient pris en compte l'intérêt et les besoins des enfants dans de nombreuses sociétés, même si de telles pratiques tendent à disparaître avec le temps. Parmi les formules éducatives les plus courantes, on remarquera celles où :

- l'éducation se concentre sur les enfants (c'est le cas de la France, bien que la formation continue commence à y prendre de l'ampleur)
- l'éducation de base est prise en charge par la famille qui assure l'apprentissage de la langue parlée et des règles de vie sociale (dans de nombreux pays d'Afrique)
- à partir d'environ 7 ans, l'éducation est prise en charge par la communauté pour l'apprentissage de l'écriture et de bases légales et culturelles, parfois de bases religieuses (certains pays d'Asie et d'Amérique)
- à partir de 12 ou 14 ans, l'apprentissage spécialisé s'effectue chez un « maître » (certains pays du bassin méditerranéen ou d'Asie)

En bref, où que l'on se situe dans le monde, l'enseignement d'Etat peut être soit complété soit contourné par des décisions individuelles dans lesquelles le recours à l'enseignement individualisé, privé et/ ou particulier a désormais toute sa place. Les professeurs particuliers ont donc de beaux jours devant eux,

qu'ils œuvrent individuellement ou au sein de structures en voie de développement (cf. l'explosion des institutions privées en France : *Acadomia, Anacours, Profadom, Kelprof...*), sur demande des familles ou en complément de celles-ci, qu'ils assurent des cours ou du soutien en complément des écoles d'Etat ou autres organismes institutionnels... Mais qu'est-ce qu'un « professeur » aujourd'hui dans le monde ?

#### Le professeur.

Un professeur est un érudit qui dispose d'une compétence pédagogique acquise soit par l'expérience, soit au cours d'une formation. Sa mission consiste à « enseigner », c'est-à-dire à transmettre des connaissances ou des méthodes de travail à un ou plusieurs élèves dans une matière scolaire ou dans un domaine de connaissances. Son action s'effectue le plus souvent dans le cadre, collectif, d'une institution (école, université) publique ou privée. Mais elle peut aussi relever du cours individuel à domicile à titre privé, auquel cas on parle plutôt de « précepteur » comme nous l'avons vu plus haut. Il y a donc empiètement des sphères sociale et privée de la formation de l'enfant. Dès lors, il faut faire la différence entre enseigner et éduquer.

#### **C/ Enseigner ou éduquer ?**

L'éducation est constituée de tous des moyens qui permettent d'assurer le développement des facultés physiques (souvenez-vous du père de famille romain), morales et intellectuelles d'un individu. L'éducation est moins restrictive que l'enseignement puisqu'elle vise à assurer à chaque individu le développement de toutes ses capacités. Elle lui permet de réaliser sa construction identitaire et de devenir un citoyen responsable qui contribuera au fonctionnement et au développement de la société.

Ce terme d'éducation désigne également les moyens mis en place pour permettre ces apprentissages. L'éducation est, selon